



CONSEIL COMMUNAL
1270 TRÉLEX

Tél.: 022 369 92 92

Fax: 022 369 92 91

PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 27 AVRIL 2017

Le Président, M. Philippe DEPIERRE, ouvre la séance à 20H15 avec l'ordre du jour suivant :

En préambule, Monsieur Philippe DEPIERRE, Président du Conseil communal, explique à l'assemblée qu'en l'absence de Madame Fabia MASSOT-GATTI, secrétaire du Conseil, Monsieur Bastien MORAX a la gentillesse de la remplacer pour la prise du procès-verbal de la séance de ce soir.

1. Appel - 2. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 09 décembre 2017 – 3. Nomination d'un délégué et d'un suppléant au Conseil intercommunal du Conseil Régional - 4. **Préavis N°1/2017** Relatif au Règlement communal sur la distribution de l'eau (avec son annexe) -5. **Préavis N°2/2017** - concernant une demande de crédit de CHF 210'500. -- pour les travaux routiers relatifs à la réfection de la couche de roulement de la route de Saint-Cergue.
6. Mention des préavis à venir - 7. Communication (s) du Président - 8. Communication (s) de la Municipalité - 9. Propositions individuelles et divers

1. Appel

36 conseillers présents, 6 conseillers excusés et 3 conseillers absents.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 09 décembre 2016

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 09 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité

3. Nomination d'un délégué et d'un suppléant au Conseil intercommunal du Conseil Régional

Le Président du Conseil communal donne la parole à Madame Evelyne VOGEL, Municipale.

Madame Evelyne VOGEL explique pourquoi ces deux nominations. En effet, le Conseil a refusé ces statuts et ceux-ci ont été acceptés en janvier par le Conseil d'Etat.

Dès à présent, une convention a été établie pour la constitution du Conseil intercommunal Région Nyon.

Le Conseil communal peut présenter un délégué et un suppléant auprès du Conseil intercommunal du Conseil Régional.

La Municipalité est représentée par un membre et le Conseil communal par un délégué et un suppléant, ceci pour la durée de la législature en cours.

A savoir que les séances sont publiques.

Monsieur Philippe DEPIERRE demande quel est le nombre de séances annuelles.

Madame Evelyne VOGEL explique qu'actuellement, 4 à 5 séances sont tenues, mais il y aura plus de séances car le Conseil Régional a constitué des sous-groupes. Trélex fait partie du groupe Jura-Lac et il y a des rencontres à des fins de discussions sur les préavis soumis ce qui permet de pouvoir discuter et questionner en petit comité.

Le Président du Conseil remercie Madame Evelyne VOGEL pour ses explications.

M. Philippe DEPIERRE demande à l'ensemble des Conseillers communaux qui souhaitent se présenter comme délégué auprès du Conseil intercommunal du Conseil Régional

Monsieur François VAUTIER se présente comme délégué, il est nommé par l'assemblée à l'unanimité et sous les applaudissements

Monsieur Jean-Charles SAILLAND se présente comme suppléant, il est nommé par l'assemblée à l'unanimité et sous les applaudissements.

4. Préavis n° 1/2017 – relatif à l'adoption du Règlement communal sur la distribution de l'eau et son annexe.

Monsieur le Président du Conseil donne la parole à Monsieur Cédric MARZER, Municipal.

Monsieur Cédric MARZER dit que la Commune dispose déjà de ce Règlement depuis 1993, mais le canton a demandé à la Commune de Trélex de l'adapter aux exigences actuelles.

Monsieur Cédric MARZER après avoir expliqué ces modifications ainsi que l'annexe à ce règlement demande au Conseil communal d'accepter ce préavis.

Monsieur le Président donne la parole à la Commission Eaux-Egouts représentée par Madame Rose May BUCHER.

Madame Rose May BUCHER explique la Commission a pris note des explications et des réponses données par Messieurs Yves RAVENEL et Cédric MARZER. Que la Commission Eaux-Egouts a pris note de l'annexe à ce règlement et recommande à l'assemblée d'accepter ce préavis.

Monsieur le Président remercie Madame Rose May Bucher et demande à Monsieur Albert BOLAY, président de la Commission des Finances de prendre la parole.

Monsieur Albert BOLAY prend la parole. La Commission des Finances s'est réunie le 29 mars dernier pour entendre les explications de Monsieur le Syndic, Yves RAVENEL et Monsieur Cédric MARZER, Municipal.

La Commission des Finances a vérifié la nouvelle annexe qui contient les aspects financiers. Les montants figurant dans cette annexe sont inchangés. Les montants concernant la taxe annuelle et la taxe de consommation sont des montants maximum. Il est à relever que ce règlement ne couvre pas la taxe d'épuration des eaux.

Monsieur Albert BOLAY et la Commission des Finances demande au Conseil communal d'accepter ce préavis.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Madame Patricia AUDETAT prend la parole et demande si la Municipalité prévoit d'augmenter la taxe effective.

Monsieur Cédric MARZER précise qu'à l'heure actuelle la Municipalité ne prévoit pas d'augmentation de la taxe.

L'assemblée n'ayant aucune remarque, le Président passe au vote.

Le préavis n° 1/2017 est accepté à l'unanimité tel que présenté.

5. Préavis n° 2/2017 concernant une demande de crédit de CHF 210'500. -- pour les travaux routiers relatifs à la réfection de la couche de roulement de la route de Saint-Cergue.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Cédric MARZER, Municipal.

Ces travaux routiers relatifs à la réfection de la couche de roulement de la route de Saint-Cergue a pour but de compléter le projet initial qui a été établi dans le cadre du projet d'entretien des routes cantonales en traversée de localité et des routes communales ayant fait l'objet d'une demande de crédit auprès du Conseil communal, soit le préavis n°3/2015.

Plusieurs constatations ont incité la Municipalité à remettre en question la solution de réfection pour la route de Saint-Cergue.

Le tronçon de la route concernée par ce projet débute à la hauteur du carrefour de la route de Saint-Cergue avec la route de Givrins et le chemin de la Délaissée et se termine au carrefour de la route de Saint-Cergue avec la route de Genolier (Place de la Tour).

Le revêtement existant est dans un état variable à mauvais. Des zones de faïençage et d'affaissement ont déjà été reprises lors de purges ponctuelles.

Une campagne de tests a été réalisées dans le cadre du préavis initial afin de déterminer les différentes épaisseurs d'enrobés en plusieurs zones de la route ainsi de savoir s'il y a présence d'Hydrocarbure Aromatiques Polycyclique (HAP), ceux-ci étant considérés comme impropre au recyclage, raison pour laquelle ils doivent être évacués en décharge spécialisée.

Il est à préciser qu'en cas d'acceptation de ce préavis, les travaux réalisés dans le cadre du préavis initial N°3/2015 pour un crédit de CHF 1'300'000.- se termineront avec un solde positif d'environ CHF 145'000.-.

La plus-value de la variante proposée dans ce préavis est d'environ CHF 65'500.- TTC.

Si le préavis N°2/2017 devait être refusé, les travaux prévus initialement pourraient être réalisés sans dépassement du préavis initial.

Monsieur Cédric MARZER, Municipal, demande à l'ensemble du Conseil communal d'accepter le préavis N°2/2017 tel que présenté.

Monsieur le Président, Philippe DEPIERRE, remercie Monsieur Cédric MARZER, Municipal et donne la parole à Monsieur Philippe AEBI, président de la Commission routes-éclairage-voirie.

Monsieur Philippe AEBI prend la parole.

La Commission routes-éclairage-voirie s'est réunie en date du 29 mars 2017, en présence de Messieurs Yves RAVENEL, Syndic et Cédric MARZER, Municipal en charge.

Monsieur Philippe AEBI fait la lecture du rapport de la Commission routes-éclairage-voirie et demande à l'assemblée d'accepter le préavis municipal N°2/2017, estimant que ce tronçon de route nécessite un entretien afin d'éviter des dégradations plus importantes dans le futur.

Monsieur le Président, Philippe DEPIERRE remercie Monsieur Philippe AEBI et demande à Monsieur Albert BOLAY, président de la Commission des Finances de prendre la parole.

Monsieur Albert BOLAY explique que la Commission des Finances s'est réunie le 29 mars 2017 pour entendre les explications de Monsieur le Syndic Yves RAVENEL et Monsieur le Municipal Cédric MARZER.

Au vu, de ce qui a été dit précédemment, la Commission des Finances recommande à l'assemblée d'accepter le préavis N°2/2017.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur Anthony MURDOCH prend la parole.

Celui-ci parle du carrefour de la route de Saint-Cergue avec la route de Givrins où se trouve un trou récurrent du au passage des camions se trouvant sur le bord de la route et si les travaux relatifs au préavis 2/2017 englobe ce problème.

Monsieur le Syndic, Yves RAVENEL répond que cela n'est pas possible cette route appartient au canton.

Néanmoins, Monsieur Yves RAVENEL dit que la Municipalité prend note et éventuellement voir avec le Voyer.

Monsieur Christophe GRAF a une question, le gravillonnage est-ce le même principe que ce qui a été fait à la Délaissée.

Madame Odile ROCHAT-JEANMONOD intervient et explique que ce n'est pas le même type de gravillonnage mais de meilleure qualité, cela reste du gravillonnage.

Monsieur Christophe GRAF a encore une question et demande quel est le délai et la durée de ces travaux ?

Monsieur Cédric MARZER, Municipal, répond que ces travaux débuteraient dès le mois de mai pour une durée de quelques semaines. Mais Monsieur MARZER ne peut répondre plus précisément à cette question.

Monsieur Jean-Charles SAILLAND demande la parole.

Celui-ci a une question concernant le marquage de la route, (exemple : ralentisseurs à des fins de régularisation et limitation de la vitesse).

Monsieur Cédric MARZER, Municipal, répond qu' il n'est pas prévu de changer la signalisation horizontale et qu'hélas Municipalité ne peut faire ce qu'elle souhaite dans ce sens. Il a peu d'espace entre la signalisation et le passage pour piétons ce qui ne donne pas la possibilité. Il est difficile de trouver des solutions pour que les véhicules ralentissent. La Municipalité a la possibilité de voir avec Monsieur le Voyer, ainsi que la police.

Monsieur Roman DAEPPEN propose de mettre une signalisation indicative de vitesse (radar) a une forte influence sur la comportement des usagers de la route.

L'assemblée indique que ce type d'avertissement est déjà en vigueur.

L'assemblée n'ayant aucune remarque, le Président passe au vote.

Le Préavis n° 2/2017 concernant une demande de crédit de CHF 210'500. -- pour les travaux routiers relatifs à la réfection de la couche de roulement de la route de Saint-Cergue est accepté à l'unanimité.

6. Mention des préavis à venir

Monsieur Yves RAVENEL, Syndic, n'annonce pas de préavis.

Monsieur Cédric MARZER, Municipal, n'annonce pas de préavis.

Madame Evelyne VOGEL, Municipale, n'annonce pas de préavis.

Madame Odile ROCHAT-JEANMOND, Municipale, annonce un préavis relatif à l'entretien de la ferme Galé concernant la réfection des murs. Il est important de faire ces réfections et elle proposera un projet en ce sens.

Monsieur Pierre HOFMANN, Municipal, quant à lui présentera au mois de juin les comptes 2016.

7. Communications du Président

Le président rappelle à l'assemblée que ce samedi 29 avril 2017 pour ceux qui le souhaitent, une visite des biens communaux a été organisée par Monsieur le Syndic, Yves RAVENEL.

Monsieur le Président précise que d'une autre part, les Conseillers communaux ont reçu une invitation à la journée porte ouverte de l'Association intercommunale pour l'exploitation du couvert régional le samedi 13 mai 2017.

Monsieur Philippe DEPIERRE, rappelle aux diverses commissions (APEC, AISGE, etc.) de faire un petit rapport sur les assemblées de ces associations.

8. Communications de la Municipalité

Monsieur Yves RAVENEL, Syndic, donne des nouvelles des transformations de l'Auberge Communale, celles-ci avancent à grands pas et avec satisfactions.

Comme toutes transformations qui se respectent, la Municipalité n'a pas prévu de changer la charpente mais celle-ci était trop endommagée pour la conserver. La pièce de la Boursière a été aussi entièrement refaite.

Malgré toutes ces modifications le budget est actuellement respecté.

Les participants à la journée de samedi 29 avril 2017 pourront se rendre compte de tout cela.

Monsieur Yves RAVENEL annonce le départ à la retraite de la secrétaire Municipale, au mois de juillet.

Les entretiens inhérents à ce poste vont débiter très prochainement.

Monsieur le Syndic parle de la journée porte ouverte du samedi 29 avril 2017. La Municipalité a trouvé judicieux d'organiser la visite des biens communaux pour les nouveaux comme les anciens Conseillers communaux. Trélex a un important patrimoine.

Il précise que 15 personnes se sont inscrites, 13 personnes se sont excusées et 17 personnes sans réponse !

Le Syndic propose de visiter la Tour, la Maison Paul, l'auberge, les réservoirs, la station de pompage et s'il reste du temps les bâtiments d'accueil de la petite enfance.

Monsieur Yves RAVENEL, Syndic, annonce que la Municipalité souhaite mettre une société d'union de « sociétés locales » ou une société d'animation. Il précise qu'en date du 07 juin 2017 une séance constitutive devrait être organisée et il rappelle que les membres du Conseil vont recevoir une lettre de rappel et un tout-ménage, toutes et tous sont les bienvenus.

Madame Evelyne VOGEL, Municipale, annonce les portes ouvertes pour la nouvelle caserne en date du 13 mai 2017. Elle y convie tous les membres de l'assemblée.

Monsieur Cédric MARZER, Municipal, à une première communication relative à une démarche administrative pour le chemin des Santous et ses alentours. Monsieur Cédric MARZER a rendez-vous avec Monsieur le Voyer cette semaine encore et des comptages vont être effectués.

En ce qui concerne la deuxième communication, Monsieur Cédric MARZER demande à la personne qui est intervenue au sujet d'odeurs nauséabondes d'une bouche d'égout de lui préciser l'endroit exact.

Monsieur Pierre HOFMANN, Municipal, annonce que plusieurs dossiers avancent dans les diannoncevers dicastères et Monsieur HOFMANN pense en parler au mois de juin, mais dans l'intervalle il tient à remercier le Président du Conseil communal, Monsieur Philippe DEPIERRE qui a fait envoyer l'invitation aux portes ouvertes de l'Association intercommunale pour l'exploitation d'un Couvert régional à Plaquettes et bois énergie situé sur la commune de Trélex. Monsieur MARZER explique le programme cette journée du 13 mai 2017.

Monsieur Pierre HOFMANN parle aussi de la Fête des Habitants qui aura lieu le samedi 17 juin 2017 à Chésereux. Cette fête est en premier lieu pour les familles, les personnes de la région. La Municipalité travaille encore sur le projet définitif de cette journée, mais précise que les personnes présentes seront averties et découvriront le déroulement de cette journée d'ici peu.

9. Propositions individuelles et divers

Madame Marie-Christine LESCHOT BURKI a des questions relatives à une activité sur l'ancienne gravière Borgognon, y a-t-il une nouvelle affectation ou un nouveau propriétaire.

Monsieur le Syndic, Yves RAVENEL répond non pour un changement d'affectation, Par contre, une entreprise non agricole s'est implantée mais ne s'est pas annoncée. La Municipalité est au courant de tout ceci et est en contact avec le SDT, une proposition de rendez-vous sur place avec le SDT est Prévu LE pour le 9 mai 2017 afin de considérer ce qui est acceptable ou pas. En fonction de cette discussion la Municipalité commencera les démarches si nécessaires. Il faut rappeler que c'est une zone agricole.

Monsieur Jean-Charles SAILLAND a constaté quelques dégâts dans les bois au-dessus de Trélex et demande s'il y a des activités forestières (passage de camions ou s'ils se trouvent des campings sauvages et autres déprédations.

Monsieur Pierre HOFMANN, Municipal n'est pas au courant pour les feux, par contre il a eu des informations de déprédations au refuge du « Tir au pigeon » Diana. Il annonce qu'il va avertir la police pour des contrôles. Des travaux de sylviculture sont en cours sur les hauts de Trélex souvent mécanisés.

Monsieur Cédric MARZER, Municipal, prend la parole et rappelle que l'an dernier des travaux ont été effectués au niveau des réservoirs.

Monsieur Marcella ALLECA demande si on peut envisager une table de ping-pong au niveau de la place de jeux.

Madame Odile ROCHAT-JEANMOND, répond qu'elle a un préavis positif sur le sujet, qu'elle va réfléchir pour faire une proposition.

Monsieur Henri VANNOD signale des déprédations sur son véhicule sur le parking de l'église et demande s'il y a eu d'autres personnes lésées et demande si des caméras de surveillance pourraient être installées à cet endroit.

Monsieur le Syndic, Yves RAVENEL pense que dans ces conditions les personnes concernées devraient déposer plainte pour régler le problème épineux de ce parking.

Monsieur Jean-Charles SAILLAND demande si la Municipalité a des nouvelles concernant le dépôt du Nyon-Saint-Cergue sur les bas de Trélex.

Monsieur le Syndic, Yves RAVENEL, selon la LAT du terrain agricole devrait être trouvé ce qui n'est pas le cas actuellement et qu'à ce jour la sortie du moratoire du canton de Vaud il n'y a pas de solution. Si aucune solution n'est trouvée en dernier recours le Conseil Fédéral prendra une décision.

Le président clos la séance à 21 h 10.

Le Président
Philippe DEPIERRE

Le secrétaire remplaçant
Bastien MORAX